



2018/68

## DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 15 octobre 2018 à 18 H 00

\*\*\*

**Date de convocation : 9 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le lundi 15 octobre 2018, le Comité Syndical s'est réuni au siège du SIRTOM, avenue du 4 juillet 1776 à BRIVE, sous la Présidence de Monsieur Yves LAPORTE.

### **Objet : Acquisition de 4 bennes à ordures ménagères**

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	92
Votants : 89 x 1 voix + 3 x 6 voix	92
Et Pouvoirs : 1 x 1 voix et 1 x 6 voix	7

-----

Comme chaque année, il convient de procéder à l'acquisition de nouveaux véhicules de collecte, destinés à remplacer les bennes à ordures ménagères de 14 m<sup>3</sup>/19 T – mises en service en 1999-2001 et 2003.

Le renouvellement de ces 4 véhicules, dont la dépense est estimée à 900 000 € fera l'objet de 3 marchés allotis :

#### **1 BOM de 14 m<sup>3</sup> voie étroite**

Lot n° 1 : Fourniture de 1 châssis cabine de 19 T – voie étroite – EURO 6

Lot n° 2 : Fourniture de 1 benne à ordures ménagères de 14 m<sup>3</sup> environ – voie étroite

Lot n° 3 : Fourniture de 1 lève-conteneurs double chaises – version haute pour BOM voie étroite

#### **2 BOM Bi-compartmentée de 16 m<sup>3</sup> double portes**

Lot n° 1 : Fourniture de 2 châssis cabine de 19 T – EURO 6

Lot n° 2 : Fourniture de 2 bennes à ordures ménagères bi-compartmentées double portes de 16 m<sup>3</sup> environ.

Lot n° 3 : Fourniture de 2 lève-conteneurs double chaises –version basse

## **1 BOM de 15 m<sup>3</sup> Standard**

Lot n° 1 : Fourniture de 1 châssis cabine de 19 T - EURO 6

Lot n° 2 : Fourniture de 1 benne à ordures de 15 m<sup>3</sup> environ

Lot n° 3 : Fourniture de 1 lève-conteneurs double chaises –version haute

Je vous propose :

- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en place les trois procédures d'appel d'offres ouvertes en application des articles 25, 43, 66 à 68, conformément à l'ordonnance du 23 juillet 2016, relative aux marchés publics et notamment son décret n° 2016-360 du 25 mars 2016

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents concernant cet appel d'offres ouvert

- d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget – section investissement – compte 218-2- dans la limite des dotations annuelles votées par le SIRTOM

- de délibérer sur ces propositions.

**La présente délibération est adoptée à l'unanimité.**

Le Président,

**Yves LAPORTE**